

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

03/04/2023

Date d'affichage

03/04/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

14 AVR. 2023

et publication du :

14 AVR. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

### Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric, M. QUENTIN Régis

### Procurations :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à Mme BADAROUX Julie, M. ROGIER Jean-Paul donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. HUGON Lionel donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

### Etait absent :

M. ROUX Vincent

### Etaient excusés :

Mme DIDIER Françoise, M. HUGON Lionel, M. MERCA Gil, M. ROGIER Jean-Paul

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BADAROUX Julie

Numéro interne de l'acte : DEL01\_06042023

Objet : Autorisation vente coussins berlinois

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les coussins berlinois acquis en 2018 n'ont pu être installés comme prévu initialement (report travaux de la Traverse, règlementation routière...).

Il fait part au Conseil Municipal d'une opportunité pour revendre une partie des coussins berlinois au SICTOBA pour équiper les déchetteries.

Etant considérés comme de la vente de patrimoine, il y a nécessité d'une délibération l'y autorisant.

Les-dits "coussins berlinois" ont été achetés au nombre de 8, en 2018, au prix total TTC de : 7 667 € (soit un prix unitaire de 958,38 € TTC). (FACTURE COMAT & VALCO N° VF181065 du 02/03/2018)

Ils figurent à l'état de l'actif à l'article 2158 (dont la valeur totale est de : 7 931 €) N° Inventaire : 279

Le Maire propose la vente, au SICTOBA, de 4 éléments à 800 € TTC pièce, soit 3 200 € TT.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE au Maire la vente de 4 coussins berlinois à 800 € TTC pièce.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

Mr BORIE Jean-François,

Le Secrétaire de séance,  
Mme BADAROUX Julie,

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 6

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

03/04/2023

Date d'affichage

03/04/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

14 AVR. 2023

et publication du :

14 AVR. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoquée s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

**Etaient présents :**

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. JOPPART Eric, M. QUENTIN Régis

**Procurations :**

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à Mme BADAROUX Julie, M. ROGIER Jean-Paul donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. HUGON Lionel donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

**Etait absent:**

M. ROUX Vincent

**Etaient excusés :**

Mme DIDIER Françoise, M. HUGON Lionel, M. MERCA Gil, M. ROGIER Jean-Paul

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme BADAROUX Julie

**Numéro interne de l'acte : DEL02\_06042023**

**Objet : Demande de Subvention auprès de la CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES pour le projet de Cœur de village**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement urbain et paysager des espaces publics entre le Presbytère (abritant la salle des mariages, salle d'exposition et la bibliothèque), la Mairie, l'Agence Postale Communale, l'école et la parcelle de la future Maison de Retraite.

Cet aménagement s'inscrit dans un projet de Cœur de Village qui modifiera les cheminements piétons et motorisés

dans un but d'améliorer le lien entre les différents espaces mutualisés de services. Ce remodelage intervient, en effet, dans un souci de services à la population par la sécurisation des déplacements et l'accessibilité aux différents lieux.

Il permettra de créer des espaces conviviaux, supprimer des espaces imperméabilisés avec des lieux renaturés.

Ces travaux favorisent le dynamisme et l'attractivité de notre territoire rural.

Le dossier de faisabilité réalisé par Atelier L (Florine LACROIX) s'élève à 245 195,00 € HT

Pour mener à bien ce projet, il propose de déposer une demande de subvention auprès de la CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES dans le cadre du Fonds de Concours à hauteur de 12 000 €.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le projet Cœur de village d'aménagement urbain et paysager des espaces publics ;

S'ENGAGE à voter au BUDGET 2023 les crédits pour la réalisation de ce projet ;

AUTORISE le Maire à déposer auprès de la Communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES une subvention à hauteur de 12 000 € dans le cadre du Fonds de Concours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

Mr BORIE Jean-François,

La Secrétaire de séance,  
Mme BADAROUX Julie,


